

**Annexe 17: formulaire de demande de l'autorité parentale conjointe
 dans le cadre du mouvement intra-départemental**

Nom d'usage _____ Nom de naissance _____

Prénom _____ Date de naissance _____

- Stagiaire
 Titulaire sur poste à titre provisoire sur poste à titre définitif

Affectation actuelle

Ecole : _____ Commune : _____

Commune d'exercice de l'autre parent : _____

Pièces justificatives de la situation familiale des parents séparés		
Enfant et ex-conjoint	<ul style="list-style-type: none"> - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance - décisions de justice concernant la résidence et les modalités de la garde de l'enfant - certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans 	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle de l'autre parent		
Ex-conjoint enseignant	- Procès-Verbal d'Installation	<input type="checkbox"/>
Profession libérale	- Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	<input type="checkbox"/>
Activité Salarisée	- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires, attestation d'employeur datée et signée...)	<input type="checkbox"/>
Chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structure équivalente	- Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute pièce attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente du montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuve d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuve de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc...	<input type="checkbox"/>

Important : toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datées de moins de 3 mois).

Attention : la bonification au titre l'autorité parentale conjointe n'est possible qu'une vue d'obtenir une affectation sur la commune de résidence de l'enfant, sous réserve d'une scolarisation de ce dernier. Celle-ci doit donc nécessairement être dans le département du Val d'Oise.

A RETOURNER **avant le 9 avril 2021**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DSDEN 95

Service mouvement intradépartemental

Immeuble le Président

2 A avenue des Arpens

95525 Cergy Pontoise Cedex

Ou par mail à l'adresse ce.ia95.diper@ac-versailles.fr

A.....

Le.....

Signature

Les demandes reçues hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées